

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 JUIN 2025

Présent-e-s :

M. Luis BRUNSCHWEILER, Président

Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau

Mmes Leticia BARBA, Véronique DUBOIS, Isabel GARDIOL, Marie-José MOLLA, Barbara SOULIER, Isabelle WILLIMANN et Muriel ZIMMERMANN, Conseillères municipales

MM. Jean-Christophe DELFIM, Jérémy DUCREST, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENOY, Marc GUILLERMIN, Maxime, ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Barthélémy VON HALLER et Marc ZUMBACH, Conseillers municipaux

Excusé-e-s :

Mmes Anita DE MITRI et Suzanne QUEIJO HADDAD, Conseillères municipales, MM. Vincent CASARES, Claudio FEDELE, Marco SOLARI, et Francisco VALENTIN, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

Excusés :

MM. Philippe ROCHETIN et Mario RODRIGUEZ, Conseillers administratifs

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Katia CHATELANAT, Assistante au Secrétariat général

M. Vincent LE MOUEL, Service construction et aménagement

M. Stéphane KILIAN, responsable de la piscine du Pré-du-Camp

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

1. Propositions du Conseil administratif

A. Projet de résolution

- a) R 02-2025 P : Diverses modifications du programme du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates

Clôture de la séance.

M. Brunschweiler, Président, ouvre la séance à 20h00. Il salue la présence de Mme Monbaron, Maire, ainsi que des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du Service construction et aménagement, et du public. Il excuse l'absence de MM. Rochetin et Rodriguez, Conseillers administratifs, de Mmes de Mitri et Queijo Haddad, Conseillères municipales et de MM. Casares, Fedele, Solari et Valentin, Conseillers municipaux.

Mme Monbaron remercie tout le monde pour leur présence, en cette fin du mois de juin qui est chargée. Elle rappelle que lors du dernier Conseil municipal, il a été décidé de privilégier une séance extraordinaire du Conseil municipal, afin de débattre des objets qui figurent dans la résolution qui a été soumise aux Conseillers municipaux.

1. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projet de résolution

a) R 02-2025 P : Diverses modifications du programme du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates

Le Président soumet l'entrée en matière de cette résolution (annexe 1) au vote du Conseil municipal, qui accepte par 17 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron informe que M. Le Mouël fera une présentation, quasiment identique à celle qui a été faite en commission Sports. Elle rappelle pour les nouveaux Conseillers municipaux qui ne connaissent pas encore bien le sujet, que le PV de cette commission et 2 notes explicatives leur ont été transmises, qui contiennent passablement de questions et de réponses

M. Le Mouël projette un plan qui localise la pièce D sur la territoire communal. Il s'agit d'un espace entre le quartier du Rolliet, qui est actuellement en construction et le futur quartier des Cherpines. Le périmètre est réparti sur 2 triangles, nord et sud, séparés par la voie du tram. Le triangle nord fait partie du PLQ du Rolliet, et le triangle sud, de celui des Cherpines. Un MEP (mandat d'étude parallèle) avait été réalisé et le lauréat a été défini il y a maintenant une année. C'est le projet Forme Libre qui a été retenu, projet réalisé par un consortium d'architectes, le bureau Marc Mimram, architecte à Paris, et le bureau genevois Collin Fontaine. Ils sont associés également avec le bureau AZ Ingénieurs à Lausanne pour la partie ingénierie civile, chauffage, ventilation, climatisation, sanitaires, électricité.

Ce projet présente des formes adoucies permettant une déangulation au travers de cette grande pièce du périmètre, et des formes de toiture particulières, qui rappellent un peu nos massifs montagneux. Le projet se veut vertueux, dans l'air du temps, écologique, en ossature bois. Il propose de faire la part belle aux énergies renouvelables. D'après les éléments théoriques à ce stade, nous sommes à 99% d'utilisation d'énergie propre et 1% d'énergie fossile. L'objectif est d'atteindre 100% d'énergie propre au fur et à mesure des études.

Un plan d'implantation est projeté, qui montre qu'il s'agit vraiment d'une extension du centre sportif existant. Le programme validé par le Conseil municipal, à l'époque, est celui qui a permis la définition du projet. Il est composé des éléments suivants :

- **Bâtiment 1 :**
 - Partie aquatique : bassin intérieur de 50m, bassin intérieur de 25m, pataugeoire, bassin extérieur de 25m avec zone solarium et pataugeoire.
 - Salle polyvalente de 1200 places assises ou 2000 places debout, divisible en 3 pour une mutualisation des espaces.
 - Patinoire.
 - Pôle administratif, restaurant, magasin de sport.
 - Centre de fitness au rez inférieur.

- Bâtiment 2 :
 - Centre 4 raquettes : 10 terrains de tennis, dont 5 intérieurs et 5 extérieurs, 10 terrains de badminton, du paddle tennis, du squash, une grande salle modulable, une salle de inline hockey, un mur d'escalade indoor-outdoor.
- Bâtiment 3 :
 - Salle des musiques actuelles, studios de danse et de théâtre, centre d'hébergement pour camps sportifs ou artistes.
- Parking de 300 places en sous-sol.

Les premières réalisations seront faites sur le PLQ Rolliet, à savoir les piscines, la patinoire, la salle polyvalente, le pôle administratif et le fitness, à l'horizon 2030.

Pour la 2^{ème} étape, le PLQ Cherpines n'est pas encore en force, et nous n'avons pas non plus encore toute la maîtrise foncière sur les parcelles Suarez et Schilliger. Ces éléments sont conventionnés avec l'Etat, qui prévoit une libération des parcelles au plus tôt en 2033, sauf si nous trouvons des terrains pour reloger les propriétaires, plus tôt. Nous ne pourrons pas commencer les travaux avant, mais les études seront possibles. Cette 2^{ème} étape est actuellement envisagée pour 2035.

Les réflexions qui s'opèrent aujourd'hui font suite à des éléments indispensables au démarrage du projet. 2 éléments sont nécessaires :

- Un contrat avec l'ensemble des mandataires ; les montants engagés sont en effet considérables au niveau des honoraires. La Commune ne peut pas prendre le risque de s'engager sans contrat signé entre toutes les parties.
- Un cahier des charges utilisateur, qui doit être défini, clair et structuré.

Nous avons travaillé avec les associations et les clubs depuis 10 ans. Maintenant que nous arrivons à bout touchant, ils commencent à avoir d'autres idées. Nous avons retravaillé avec eux, intensivement, depuis le mois de décembre dernier. Les discussions se sont finalisées il y a peu, qui nous permettent d'avoir un cahier des charges établi, mais aussi certaines demandes, ou remarques. Ces réflexions remettent en question en partie le programme qui avait été validé par le Conseil municipal, et l'objectif de la présentation de ce soir est de les exposer. Le service n'a pas été de l'avant, et n'a pas fait de choix arbitraires de son côté. Le projet à ce jour est toujours le même que celui qui a été validé lors du concours. Ce ne sont que des réflexions. Nous avons l'opportunité ce soir de pouvoir discuter de ces points, pour garantir un programme qui respectera la volonté politique, mais également les besoins de la population. Ils font l'objet de 3 propositions dans la résolution :

1. Suppression du terrain de l'inline hockey
2. Mutualisation du fitness commercial et du fitness club
3. Suppression de la piscine extérieure

Suppression du terrain de l'inline hockey

Cette suppression est proposée à la suite des discussions avec le club de hockey. La grande salle modulable sera majoritairement utilisée par l'unihockey. Nous aurons une certaine réversibilité, à court ou à moyen terme.

Le terrain de inline hockey aurait été intéressant si avions prévu une patinoire éphémère, qui aurait permis de jouer pendant la période hivernale, selon les conditions climatiques. Ce terrain aurait été une solution de repli possible. Comme la patinoire sera utilisable toute l'année (même si la glace est déposée, il restera la dalle), le lieu d'entraînement restera le même. De ce fait, la notion de inline hockey n'est plus nécessaire pour le club de hockey. Nous avons donc un espace qui est à nouveau à disposition. Il devra être construit tout de même, car des courts de tennis sont prévus à l'étage au-dessus. Il est donc envisagé de réattribuer cet espace, en fonction des demandes. Une première demande concerne le padel tennis, qui a le vent en poupe actuellement, mais qui ne l'aura peut-être plus dans 10 ans. Nous devons donc toujours garder à l'esprit cette notion de réversibilité.

Ce serait un espace avec des structures montables et démontables. La 2^{ème} demande concerne un petit terrain de mini hockey, plutôt pour les juniors, des enfants, avec des éléments d'entraînement, pour éviter d'utiliser la grande salle. Ce sont-là les possibilités d'utilisation de ces 2 éléments.

Mutualisation du fitness commercial et du fitness club

Il se trouve que selon l'expérience et les discussions avec des partenaires, que le programme défini pour le fitness commercial est trop juste. L'idée est donc de mutualiser les 2 zones de fitness. Une discussion est également en cours avec le club de hockey sur l'espace de glace synthétique. La glace synthétique a été proposée, mais surtout pour les entraînements des gardiens. Du matériel de fitness spécifique pour le hockey peut être mis en place, qui serait également transposable pour du ski de salon par exemple. La surface de l'ensemble ferait environ 900 m², ce qui correspond à un vrai fitness commercial dans son utilisation. Le multi-machines serait possible avec des éléments sportifs utilisables avec un badge, selon des horaires à définir. Les temps d'utilisation des infrastructures sont ainsi optimisés.

Suppression de la piscine extérieure et remplacement par des jeux d'eau

Les discussions ont été longues à ce sujet, avec de nombreux allers et retours. La demande d'un bassin extérieur par le Conseil municipal est intervenue juste avant la mise en concours du MEP. Ce bassin nécessitera du personnel complémentaire, pour sa gestion, mais surtout pour la sécurité. Il s'agit d'une installation technique, une infrastructure qui sera utilisée partiellement dans l'année. Les estimations sont entre 4 et 5 mois par an, selon la météo.

Il ressort des sondages effectués auprès des familles, qu'un bassin de nage extérieur nécessite la surveillance des enfants par un parent (ou autre référent). Alors qu'un jeu d'eau permet de laisser les enfants libres. Les gardiens de bains suffisent. L'objectif est de pouvoir s'y rendre en famille, pour se rafraîchir et de disposer d'un lieu pour y mettre sa serviette.

Le remplacement du bassin extérieur par des jeux d'eau est donc proposé, qui permettrait en outre des économies d'énergie, et un gain de place, de l'ordre de 2000 m² pour la création d'un vrai solarium. Une autre conséquence est l'économie du coût de construction du bassin. Globalement, l'économie est d'environ 1,5 million de F, pour un projet de l'ordre de 220 à 250 millions de F. Le coût d'exploitation (y compris le personnel) serait globalement diminué de 400'000 F par an.

Si cette proposition devait être retenue, il faudrait maximiser les ouvertures de la piscine intérieure pour qu'on ait l'impression d'être dehors, tout en étant à l'intérieur. Cela permettra également de faire de belles plages intérieures, autour des bassins. Il faut se rendre compte que nous sommes sur un bassin de 25 m, comparable à celui du Pré-du-Camp ou du Sapay, avec un autre bassin de 50 m à côté.

Le projet est dans les normes, réglementaire.

Dans le projet actuel, le bassin représente une emprise au sol de 300 m², ce qui laisse 1650 m² pour la zone de détente, mais organisée en terrasses.

A Marignac, il y a un bassin de 50 m et un autre de 25 m, une pataugeoire de 18x18, dont la superficie est plus importante que celle du bassin de 25 m. L'espace de détente est de 7000 m².

A Carouge, on est sur 15'000 m², avec un bassin de 50 m également, 2 de 25 m dont un ludique, et un bassin d'aquagym. La pataugeoire est très conséquente.

Un tableau est projeté, permettant de comparer les différentes surfaces.

Dans notre projet, la partie extérieure (2000 m²) pourrait paraître anecdotique en regard de l'ensemble de la pièce D. Mais elle aura quand même un rôle dans la vie de nos habitants. A l'intérieur, nous aurons 2500 m² (bassins, circulation et plage).

Le Président remercie M. Le Mouël pour cette présentation.

M. Thorimbert demande si le tableau comparatif présente la piscine de Carouge actuelle ou le nouveau projet.

Mme Monbaron répond qu'il s'agit de la piscine actuelle.

Mme Zimmermann a pris connaissance des résultats du concours et elle a bien compris que nous allons entrer dans une phase d'avant-projet. Elle a l'habitude de ce genre de processus et précise qu'à l'issue du concours, une liste de recommandations est faite, qui accompagnent le développement du projet. Elle fait lecture de l'une de ces recommandations : « les espaces autour de la piscine extérieure devront être réinterrogés afin qu'ils soient plus généreux et accueillants ». En effet, l'espace extérieur est assez petit. Elle se demande si nous ne devrions pas réfléchir plus globalement à ces espaces extérieurs. Elle comprend qu'une enquête a été menée auprès des futurs usagers spécifiques, sportifs, mais elle estime que c'est surtout un espace public, destiné aux « simples » citoyens également. Il s'agit du seul espace extérieur de toute la pièce D et la qualité de cet espace va bien au-delà de la seule question de piscine ou pas piscine. Est-ce qu'on peut végétaliser plus ? mutualiser l'espace pour une utilisation sur toute l'année ?

Mme Monbaron répond que le bâtiment de la piscine intérieure est situé au bord d'un chemin, au nord, avec la Grande-Prairie de l'autre côté, qui est un parc public. Il n'est donc pas possible d'ouvrir vers l'extérieur de ce côté.

M. Le Mouël ajoute que sur la partie est, nous avons le chemin de Pont-du-Centenaire, avec le quartier du Rolliet de l'autre côté. A l'ouest, nous avons une zone de déambulation. La mission du projet était en effet de prévoir une grande perméabilité au travers du périmètre en direction de la Grande-Prairie. Le projet présente de nombreuses contraintes, par exemple aussi pour la salle polyvalente, qui aura besoin d'un espace de déambulation. Des choix devront être faits en fonction d'un projet qui a été validé, mais qui reste à poursuivre, raison pour laquelle nous faisons une démarche d'avant-projet pour la suite, ce qui permet d'avoir des propositions de variantes.

M. Ducrest demande si des ombrages sont prévus dans l'espace solarium.

M. Le Mouël répond que cet espace permet d'être dehors, à l'air libre. Des arbres feuillus seront plantés, qui procurent de l'ombre en été et laissent passer le soleil en hiver. Il s'agira en effet de proposer une zone vraiment utilisable, et pas une dalle en plein soleil.

M. Stauder remarque que les infrastructures ont surtout été discutées avec les associations et les clubs sportifs, mais cet espace extérieur est principalement destiné aux habitants, et en particulier aux familles et aux enfants. Ceux-ci ont en effet besoin d'un espace extérieur pour jouer. Les clubs ne font en général pas d'entraînements en plein soleil en été, et utilisent les bassins protégés à l'intérieur. Il a pu en parler avec une quinzaine de parents, dans le cadre de l'école de Champ-Joly, et tous, sans aucune exception, souhaitent une piscine extérieure, mais pas forcément de 25 m. Ils pensent plutôt à un bassin de 18 m avec un fond incliné, avec des jeux d'eau et surtout de la végétation. Tous détestent marcher sur un sol en béton en plein soleil. Minimiser le béton et maximiser la végétation, c'est la demande des habitants.

Mme Monbaron demande comment la question a été formulée. En effet, selon comment elle a été posée, la réponse n'est pas forcément la même.

M. Delfim est d'accord avec les points évoqués par M. Stauder, notamment en ce qui concerne l'importance qu'il faut accorder aux besoins de la population. Il a aussi l'impression que les habitants n'ont pas été consultés, et que tout a été fait dans un esprit sportif et pour les clubs. A la lecture des documents, il s'interroge du côté amalgame de différents projets en un seul, avec cette salle polyvalente qui n'a rien à faire avec le complexe sportif, et finalement, la négation totale des extérieurs pour la population, pour se baigner et profiter du grand air, ce qui lui semble essentiel. Ce qui sera développé à l'intérieur existe déjà ailleurs dans la commune et il ne voit pas la nécessité de la redondance pour ces bassins de 25 m. Il demande par ailleurs que soit précisé ce qui est prévu en remplacement du bassin extérieur. Il trouve les explications très vagues. Il demande aussi dans quelle mesure il serait possible de reprendre ce projet, qui lui semble être une chimère entre deux volontés, culturelle et sportive, et qui, à son sens, n'est pas une réponse aux besoins de la population.

Mme Monbaron répond que le Conseil administratif propose d'installer des jeux d'eau. Elle fait circuler un catalogue qui en présente. L'idée est de permettre aux enfants de jouer, de partager, de se courir après, de s'amuser dans l'eau, d'être rafraîchis, sans espace qui nécessite de se baigner et de nager. Les plus petits ne trouveront pas leur compte avec un bassin de 25 m. Les plus grands, les ados, ne pourraient pas non plus en profiter, ils iront plutôt à l'intérieur, dans la pataugeoire. Donc, ce bassin sera réservé à une certaine catégorie de la population. Avec des jeux d'eau accessibles à tous, tout le monde pourrait en profiter, même les adultes. Cela permet en outre d'économiser 400'000 F par an de frais de fonctionnement, et 1,5 million de F d'investissement. Le système de filtration d'un bassin extérieur doit être doublé par rapport à celui d'un bassin intérieur, en raison des pollens et autres dépôts dans l'eau. Pour les jeux d'eau, la quantité d'eau à changer est beaucoup moindre et le système de filtration est moins lourd. Les jeux d'eau ne nécessitent pas non plus la présence continue de gardiens de bain. L'idée est vraiment d'élargir le projet, pour avoir une communication facilitée entre l'intérieur et l'extérieur, par exemple pour faciliter l'accès au bassin intérieur de 25 m pour ceux qui voudraient s'y amuser et réserver celui de 50 m aux personnes qui voudraient nager tranquillement.

M. Delfim pense qu'il est quand même nécessaire d'impliquer plus la population. Il comprend que des jeux d'eau seraient ajoutés à l'extérieur. Mais il pense qu'à Carouge ou au Grand-Lancy, l'infrastructure est nettement meilleure pour les enfants, pour l'extérieur. Il pense qu'il est souhaitable et souhaité par la population, d'avoir quelque chose de similaire dans notre commune, à l'occasion de ce projet, qui est quand même coûteux. Nous devons apporter une solution qui répond vraiment aux envies des habitants. Ils le méritent, ne serait-ce que par les impôts qu'ils paient.

Mme Monbaron revient sur la comparaison avec Lancy ou Carouge. Les chiffres le montrent, ce ne sont pas du tout les mêmes dimensions. Elle conçoit tout à fait que les gens aient ces envies, mais l'espace extérieur sera très petit, et ils pourraient être déçus. Il faut bien se rendre compte que ce projet est avant tout un centre sportif, même s'il est également destiné au public et à la population. Ce ne sera pas une piscine comme celles de Lancy ou de Carouge, qui sont vraiment des piscines de loisirs. Ce sont des concepts différents. Pour réaliser une telle piscine, nous devrions revoir l'ensemble du projet et supprimer le tennis et beaucoup d'autres éléments. Ce n'est pas l'idée de départ.

M. Zumbach souhaite évaluer cette possibilité de faire un espace de loisirs. En effet, c'est un centre sportif, mais nous avons la possibilité d'y développer une zone de détente. Des jeux d'eau pour les petits, c'est génial, mais il faut aussi une zone où les plus grands peuvent se baigner, sans que ce soit forcément un bassin de 25 m. Pour nager, il y a les bassins intérieurs. Il faudrait un bassin pour s'amuser, avec peu de profondeur, de forme pas forcément rectangulaire. On peut s'affranchir des barrières architectoniques pour essayer de trouver une solution. Donc, une partie avec des jeux d'eau pour les petits et une partie pour les plus grands, pour se rafraîchir. Les bassins ludiques de Carouge et de Lancy sont toujours pleins. M. Zumbach estime que nous nous devons d'offrir cette solution. Il faut réétudier cet espace pour essayer de créer une zone plus grande, avec de la verdure, des arbres, où l'on peut aussi s'asseoir dans l'herbe. Cette barrière architectonique ne doit pas exister à ce stade du projet.

Mme Monbaron demande si la proposition est de revoir le programme, et de supprimer par exemple le tennis.

M. Zumbach n'est pas architecte, et ne sait pas quelle autre partie pourrait être utilisée. Son rôle est de préconiser de mener une telle réflexion, et de ne pas s'arrêter à conserver ou non le bassin extérieur de 25 m. Un choix limité au bassin de 25 m ou aux jeux d'eau, est un mauvais choix.

Mme Zimmermann maintient qu'il est encore possible de réfléchir sur le triangle d'espace vert. Elle a bien compris l'intention des architectes d'avoir un grand espace public pour traverser du nord au sud. Cela pourrait cependant être reconditionné pour valoriser les espaces extérieurs de la piscine. Elle revient sur le plan de la piscine, et remarque que les solariums dessinés, c'est du béton. Elle ne comprend donc pas l'argument comme quoi les gens pourraient se délasser sous la canopée

des arbres. Il n'y a pas d'arbres. Pour ce qui est des jeux d'eau, il est possible d'en installer très facilement dans les espaces publics, comme au Bachet ou sur la place des Aviateurs. Ces fontaines sont très utilisées. Ils sont publics, gratuits, et fonctionnent toute l'année.

Mme Monbaron remarque qu'ils sont interdits de baignade par le médecin cantonal, et que nous avons dû installer un écriteau indiquant justement que la baignade est interdite.

Mme Zimmermann constate qu'ils sont quand même utilisés. Elle demande si nous voulons vraiment utiliser l'espace public d'une piscine pour y installer ces jeux d'eau qui peuvent être installés ailleurs. Elle maintient qu'il faut retravailler les espaces extérieurs, avec un plan d'eau, mais globalement.

Mme Monbaron répète que les jeux d'eau, comme ceux de la place des Aviateurs, sont interdits d'usage par les enfants par le médecin cantonal. Ce n'est en effet pas aseptisé. Les gens y passent à vélo, d'autres marchent dedans avec des crottes de chien sous les chaussures. Si nous faisons analyser l'eau, nous n'aurons jamais la qualité requise. Nous avons donc installé un panneau « baignade interdite », et c'est ensuite de la responsabilité de chacun. En tant que Commune, nous ne pouvons pas installer ces jeux dans l'espace public et dire à la population « profitez-en ». Pour ce qui concerne les arbres, ils se voient très peu sur le plan, mais il y en a, dessinés sur la pointe gauche du triangle.

M. Le Mouël précise que l'ombre portée par les bâtiments préservera également les gens du plein soleil. Avec les arbres, on arrive quand même à une zone bien ombragée. Sur la partie inférieure, il faudra proposer quelque chose à la fois de sanitaire juste et de perméable, pour justement assurer la sensation de fraîcheur. Il rappelle que le bassin de 25 m nageur est issu d'une demande expresse du Conseil municipal. Au départ, l'idée était simplement un espace fraîcheur.

Mme Soulier estime que c'est un lieu important pour toute la population. C'est aussi un lieu de cohésion sociale. On parle d'une utilisation de 3 mois par an, mais cela augmentera certainement avec le réchauffement climatique. Même s'il y a des mois mitigés, la fréquentation restera importante. Elle demande comment les personnes âgées pourront profiter de ces jeux d'eau.

Mme Monbaron répond que nous ne voulons pas absolument changer le programme. Le Conseil administratif attire l'attention des Conseillers municipaux. Le programme du concours a été validé, une image en est sortie et un projet a été retenu à l'unanimité du jury. Nous attirons donc l'attention sur l'emprise d'un bassin de 25 m, soit 300 m², sur un espace de 1900 m². Nous en arriverons peut-être à devoir limiter l'accès à un certain quota de personnes. C'est au Conseil municipal de faire un choix, et de l'assumer ensuite auprès de la population. Les montants engagés sont conséquents et il faut en faire quelque chose qui sera utilisable par le plus grand nombre. Une fois que ce sera réalisé, nous ne pourrons plus rien changer, même si cela ne répond pas aux besoins.

M. Kilian a une certaine expérience en tant que responsable de la piscine. Il a travaillé dans plusieurs bassins, il est un utilisateur et a des enfants. Le problème de la surface disponible lui a sauté aux yeux quand le projet est arrivé. Lancy enregistre 4500 entrées un dimanche de beau temps par exemple. Il faut essayer de s'imaginer ce que cela donnerait un jour de beau temps, en termes d'occupation et d'ambiance dans ce petit espace extérieur. Il voit bien ce que c'est avec 50 personnes dans l'eau et 200 autour du bassin. Si nous faisons ce choix, le bassin sera inconfortable pour les familles. La logique voudrait donc que nous abandonnions ce bassin. Pour que le lieu soit confortable pour les familles, il faut qu'elles puissent avoir de la place pour se poser avec des serviettes. Le projet actuel ne le permet pas. Les gens seront les uns sur les autres, et ne reviendront pas. En plus, il y aura beaucoup de bruit. La surface disponible n'est même pas de 30% de celle de Lancy. Quelle que soit l'infrastructure installée, toute emprise au sol diminuera l'espace pour venir se reposer à l'extérieur. Pour se rafraîchir, les gens pourraient aller se baigner à l'intérieur, à l'abri du soleil. Le bassin intérieur de 25 m sera probablement équipé de jouets flottants, pour les familles. Un enfant de 3 ans a froid après 15 minutes dans l'eau. Ce seront donc des allers et retours entre l'intérieur et l'extérieur. A ce jour, il n'est pas prévu de supprimer le tennis, le projet est ce qu'il est, et il convient de prendre une décision avec ces éléments.

M. Ducrest constate que nous sommes tous d'accord, il faut plus de place. Il demande ce qu'il est possible de faire pour trouver plus de place pour un bel espace extérieur.

M. Guillermin est d'accord également. Il se demande ce qui pourra le motiver à aller dans cet espace lorsqu'il aura des enfants. Un bassin intérieur et un espace pour se poser à l'extérieur ne seront pas assez attrayants. Il pense qu'il faut vraiment exploiter cet espace extérieur, avec un bassin. Il ne dépensera pas d'argent pour aller se mouiller les pieds dans des jeux d'eau. Il préfère jouer dans l'eau avec ses enfants, comme son père l'a fait avec lui et son frère.

M. Delfim pense également qu'il faut complètement revoir ce lieu. La population veut des souvenirs, veut profiter de tout ça. Il y a des terrains de tennis pas très loin des Cherpines, il n'y a peut-être pas besoin d'en refaire ici. Quant à la salle polyvalente, il demande quel est l'esprit de démagogie qui l'a voulue ici. Elle n'a rien à faire dans un centre sportif. Nous pouvons libérer de la place en réduisant les tennis, en supprimant la salle polyvalente et en réduisant aussi les bassins intérieurs, puisque nous avons déjà une piscine intérieure au Pré-du-Camp et ailleurs, pour finalement trouver une solution qui convient vraiment à la population. Il a l'impression que nous avons vraiment des problèmes avec ce projet, qui doit, à son sens, être revu à la baisse. Au lieu de vouloir tout mettre au même endroit, il faut faire mieux. Il demande que le Conseil municipal puisse se reprononcer sur l'ensemble du projet et cibler les objectifs.

Mme Monbaron pense que si le Conseil municipal en est là, il faut tout arrêter, recommencer à zéro et repartir pour 10 ans d'études. Elle précise que nous devons construire une piscine, pour l'école du Rolliet. Nous avons un accord avec la Commune de Confignon pour un bassin intérieur de 50 m à cet endroit, qui pourra être ouvert au plus grand nombre et combler le manque de bassins de 50 m couverts dans le canton. Si nous n'avons pas de piscine pour l'école du Rolliet, qui ouvrira en septembre 2026, il faudra organiser un transport par minibus pour emmener les élèves dans d'autres piscines, sachant que les nôtres sont déjà très fréquentées, puisque celle du Pré-du-Camp est utilisée par les écoles du Pré-du-Camp et de Champ-Joly. La piscine du Sapay est complète également. D'autre part, nous devons refaire tout le bâtiment de l'école du Pré-du-Camp, y compris la salle de gym et la piscine, qui seront fermées pendant 2 ans. Des gens ont travaillé pendant des années avant l'arrivée des nouveaux Conseillers municipaux. Mme Monbaron pense qu'il faut un peu de respect pour ce travail effectué ; les gens n'ont pas travaillé la tête dans le sac. Ils ont porté beaucoup d'attention aux projets sur lesquels ils avaient à se prononcer. Pour ce qui est du tennis, il était historiquement situé en bordure de la route de Base, et les infrastructures ont été démolies en raison de l'arrivée du tram. Des courts provisoires ont été construits en attendant la réalisation de la pièce D, justement pour que les utilisateurs puissent continuer à pratiquer leur sport. Le tennis club de Plan-les-Ouates est un des plus grands clubs de la commune. Une fois que les terrains provisoires pourront être supprimés, il est prévu d'aligner tous les terrains de foot et de rugby et de supprimer le parking provisoire. Cela nous permettra de libérer l'espace pour le skate-park, le BMX, le beach-volley extérieur et le parc de la Grande-Prairie. Donc ces courts de tennis provisoires disparaîtront. Tout a été pensé, et tout s'enchaîne un peu comme les dominos, certains éléments doivent bouger pour que les autres puissent être réalisés.

Si le tennis est remis en question, nous repartons pour de nombreuses années d'études, nous devons refaire un concours et tout ce qui a été dépensé jusqu'à présent l'aura été inutilement.

M. von Haller constate qu'un consensus émerge pour un espace conséquent, qui soit un espace de loisirs, où la population a envie d'aller, qui soit un peu vert aussi et pas hostile en cas de fortes chaleurs, sans forcément garder ce bassin. Il faut un espace d'eau. Il propose de renoncer à la proposition au point 3 de « d'accepter la suppression d'un bassin extérieur de nage de 25 m et de remplacer cet ouvrage par la réalisation d'un véritable solarium disposant d'un espace fraîcheur avec jeux d'eau » par « Réinterroger les espaces extérieurs de la piscine pour les développer afin qu'ils soient plus généreux et accueillants en y incluant des espaces verts, des jeux d'eau pour les petits et un bassin de loisirs ».

Mme Saas était présente lors du vote pour ce bassin extérieur de 25 m. C'était pour savoir s'il était possible de réaliser une piscine extérieure ou pas dans cet espace. En effet, dès le début, on nous a

dit que ce serait compliqué au niveau de la place disponible, puisque que toute la partie culturelle est venue s'ajouter au projet, alors qu'au départ, c'était pour le sport. Elle comprend très bien maintenant qu'un bassin de 25 m est trop grand pour cet espace, et ne laisserait que peu de place autour. Ce concours nous prouve qu'un bassin de nage de 25 m, ce n'est pas possible. Il est toujours temps maintenant de réorienter le projet, comme l'a proposé M. von Haller, pour avoir un bassin plus ludique, peut-être plus petit, et d'étudier l'espace pour éviter ces gradins et ce sol minéral, et pourquoi pas, l'agrandir vers le haut. Rien n'est encore figé aujourd'hui. Il ne s'agit pas de remettre en question tout le projet, mais il faudrait répondre à la forte demande de la population pour avoir une zone de baignade extérieure. Pour Mme Saas, ce ne devrait pas être seulement des jets d'eau. Sans bassin extérieur, les familles iront à l'intérieur pour se baigner et sortiront pour se chauffer au soleil. Un plan d'eau extérieur permettrait de mieux répartir les baigneurs.

M. Le Mouël rappelle que dans le programme initial, il s'agissait d'un espace fraîcheur, avec un bassin extérieur pour se tremper, mais non nageur, dédiée aux familles. Néanmoins, ce n'est pas la demande expresse du Conseil municipal, à l'heure du programme. Des jeux d'eau, ce ne sont pas forcément que des jets d'eau ; il peut y avoir un petit bassin.

M. Thorimbert a écouté avec attention toutes les interventions, qui sont pertinentes. Il se dit prêt à accepter la proposition du Conseil administratif, à savoir la suppression du bassin extérieur de 25m. Nous avons été extrêmement ambitieux pour tout le programme de cette zone sportive, et avons voulu répondre à tous les besoins des sportifs. Chaque fois qu'un nouveau sport émerge, il faut des surfaces. Les architectes ont fait au mieux. Le Conseil municipal aurait pu dire qu'il ne voulait par exemple pas la patinoire, mais une grande piscine, avec un grand espace vert, de détente. Quand il était plus jeune, il aimait bien aller à la piscine du Lignon avec ses enfants, parce qu'à l'époque, il y avait moins de monde qu'aujourd'hui. Nous n'avons pas tout anticipé et avons été trop généreux. Il pense qu'avec ce bassin de 25 m, il y aura forcément des mécontents, parce que nous serons victimes du succès, avec le nombre d'habitants aux Cherpines, au Rolliet, ainsi que les Onésiens qui viendront, ceux de Perly, de St-Julien, etc. Personne ne sera content. Nous devons limiter les accès. Il ne s'y rendrait pas personnellement avec ses petits-enfants, parce que ce sera trop petit. Cependant, si nous remettons tout à zéro comme le propose M. Delfim, nous jetons à la poubelle tout le projet, qui a démarré il y a plusieurs années, avec tous les investissements que nous avons faits. M. Thorimbert demande si c'est cela que nous voulons, si nous sommes prêts à prendre ce risque pour un bassin de 25 m. Bien sûr que si l'on pose la question aux gens, tout le monde aimerait avoir un appartement plus grand, partir plus longtemps en vacances. Pour augmenter la surface, il est d'accord de supprimer le bassin de 25 m. Il essaie de rester pragmatique. Il y aura trop de monde dans cette piscine quand il fera beau, et personne quand il ne fera pas beau.

M. Stauder se réfère au comparatif avec les piscines de Lancy et de Carouge, purement extérieures. Une piscine plus proche du projet, serait celle des Vernets. Il y a un bassin de 50 m, un autre de 35 m et une pataugeoire, à l'intérieur, avec une fosse à plongeoir avec un plan d'eau nageable à l'extérieur, ainsi qu'un tout petit terrain, bien arborisé. Il regrette que cette infrastructure n'ait pas été incluse dans le comparatif.

Mme Monbaron répond que la commission Sports a demandé un comparatif avec Lancy et Carouge uniquement.

Mme Soulier constate que nous sommes tous d'accord que l'espace est trop petit avec le bassin de 25 m, mais nous voulons tous quand même un plan d'eau extérieur. Elle demande s'il ne serait pas possible d'agrandir en prenant sur la Grande-Prairie, adjacente.

Mme Monbaron répond que le PLQ du Rolliet s'arrête juste avant la Grande-Prairie.

M. Delfim pense que nous devons nous exprimer vraiment sur le maintien ou non de cette salle polyvalente, ou « salle Magnin », parce qu'elle n'a aucun sens dans le projet. Il demande aussi pourquoi nous avons pris un architecte de Paris, et pas un architecte de Suisse.

Mme Monbaron rappelle que le projet de la pièce D, à l'origine, devait être entièrement dévolu au sport. Le Canton a choisi de faire passer le tram au milieu. Nous avons lancé une étude pour

démontrer au Canton que ce n'était pas une bonne idée, car cela rendait le périmètre difficilement utilisable. L'étude a montré que le passage du tram un peu plus bas était préférable, car cela coupait la pièce D en 2 parties de tailles différentes. Par la suite, nous avons ajouté la partie culture dans la zone la plus petite. Finalement, un parc a été ajouté sur la gauche depuis la route de Base jusqu'en haut, au fond du quartier, près de l'Aire. Il s'agit du parc des Charrotons, qui longe donc la pièce D. C'est pourquoi la surface a été très restreinte. Le cahier des charges a été accepté, tant pour la culture que pour le sport. Il y a des besoins au niveau des salles. Nous ne pouvons même plus recevoir tous les aînés à la salle du Vélodrome pour Noël. Nous avons besoin de salles pour les manifestations, d'autant plus avec l'arrivée des futurs nouveaux habitants des Cherpines et du Rolliet.

Pour ce qui est de l'architecte qui a été retenu, il s'agissait donc d'un concours, avec des marchés publics. Nous ne pouvons pas faire comme nous voulons. Le concours a été publié sur le site pour lesdits marchés publics. Des architectes sont venus du Japon, d'Espagne ou encore d'Amsterdam. A chaque fois, nous avons demandé qu'ils s'associent avec un bureau genevois, et c'est le bureau Collin Fontaine qui a été retenu, associé à un bureau français.

M. Zumbach est surpris par les remarques par rapport au fait qu'une grande fréquentation serait insupportable. Il y a aussi beaucoup de monde sur l'autoroute... S'il y a une demande, il y a un besoin. Même si nous ne pouvons pas répondre à l'entièreté du besoin, au moins nous pourrions répondre à une partie de ce besoin. La question, pour son groupe, n'est pas de remettre en question tout le projet, qui présente beaucoup de belles choses. Il convient seulement de se poser la question sur un élément très précis, à savoir le point 3 de la résolution. C'est pour cette raison que le groupe a préparé un amendement qui demande de réinterroger ces espaces extérieurs, d'essayer de les développer pour qu'ils soient plus généreux et plus accueillants.

Mme Zimmermann a bien compris la limite du PLQ évoquée par Mme Monbaron. Elle demande pourquoi il ne pourrait pas y avoir des servitudes d'usage sur les espaces verts au nord du PLQ. Ce ne serait pas pour construire un bâtiment, mais pour utiliser le périmètre comme zone de détente. L'usage d'espaces verts correspond.

Mme Monbaron projette le plan du PLQ. L'espace vert en question est destiné à la circulation et à un parc pour l'ensemble du quartier. Si celui-ci est rattaché à la piscine et clôturé, les habitants n'y auront plus accès librement, pour les différentes manifestations de plein-air.

Mme Zimmermann pensait plutôt à une mutualisation.

M. Thorimbert réagit aux propos tenus précédemment quant à la « salle Magnin ». Il tient à dire qu'il est choqué par ces termes ; cette salle est un projet des Communes de Plan-les-Ouates et de Confignon pour répondre aux besoins de la population et de la vie culturelle de cette région. Il faut absolument avoir un pôle à cet endroit, pour permettre une certaine proximité culturelle, et de ne pas toujours devoir aller en ville.

Mme Molla est assez d'accord avec M. Thorimbert. Personnellement, elle n'irait pas dans cette piscine avec des enfants. Elle aurait envie de les surveiller, et cela n'a pas de sens. Elle ne voit pas l'intérêt si de toute façon il faudra limiter le nombre de personnes. Quant aux jeux d'eau, nous les imaginons peut-être comme ceux de la place des Aviateurs, qui sont d'ailleurs interdits de baignade. Nous pourrions avoir d'autres types de jeux d'eau. Mme Molla se dit surprise, parce que les personnes qui ont travaillé sur ce projet depuis plusieurs années savaient que l'espace est trop petit. Elle est surprise également qu'on ne laisse pas les gens qui maîtrisent ce sujet venir avec des propositions pour ces fameux jeux d'eau ou autres bassins plus petits, qui permettraient de jouer. Il lui paraît hallucinant de revoir le tout pour des questions simples ; ça a un coût, et le projet est déjà en étude depuis de nombreuses années. Elle est d'avis que ce n'est pas une bonne idée de faire ce bassin. La majorité des gens ne voudront pas y aller. Tout le monde a envie d'avoir de la place. La réflexion doit porter sur les jeux d'eau proposés, pour avoir quelque chose qui plaît aux familles.

Ou alors il faut revoir totalement le projet, et prendre un bout de la Grande-Prairie, pour quelque chose de totalement différent de ce qui était prévu.

M. Le Mouël remarque que pour faire des propositions, nous devons avoir des contrats avec les mandataires. Une présentation sera faite à chaque validation de projet. Le Conseil municipal pourra suivre l'évolution du projet, avec des informations dans les commissions et en commission conjointe pour les moments-clé. Donc bien sûr, il y aura une proposition, plus tard. Mais pour ce faire, nous devons avancer. Et pour cette raison, nous avons proposé cette question, qui peut tout à fait être amendée. Nous devons savoir sur quel élément travailler.

M. Guillermin se réfère à la proposition de mutualisation des salles de fitness. Il pense que nous n'avons pas assez de place. Il s'occupe du club de football américain, et se voit mal y emmener les joueurs. Il voudrait en savoir un peu plus, notamment sur le type de machines. Un fitness amateur, un fitness club, c'est différent.

Mme Monbaron répond que l'idée est de faire en sorte que ces espaces soient utilisables. La mutualisation permettrait de les faire vivre, d'être occupés le plus possible sur une période de 24h, avec bien sûr des créneaux pour les clubs. En dehors de ces heures réservées, le public y aura accès. Le matériel sera partagé. Les utilisateurs du rugby, du foot ou de tout autre sport trouveront leur bonheur sur les machines qui seront à disposition. Il sera possible de répondre aux besoins différents, selon les sports. Il pourrait aussi y avoir des créneaux pour les personnes âgées par exemple, qui ne voudraient pas forcément se retrouver avec d'autres usagers. Tout est possible si l'espace est suffisamment dimensionné.

M. Ducrest demande s'il y a un PLQ, en -dessus, après le chemin des Longues-Rasses.

Mme Monbaron répond qu'il s'agit de la zone de verdure de l'espace sportif. Le PLQ Cherpines est sur la gauche, qui arrivera en 2^{ème} étape avec les tennis, les logements jusqu'au bord de l'Aire et jusqu'à la zone industrielle.

M. Ducrest demande s'il y aurait un moyen de s'agrandir sur cette Grande-Prairie pour avoir plus de place pour la piscine.

Mme Monbaron répond que la Grande-Prairie est une zone de verdure prévue pour les 10'000 futurs habitants des Cherpines. C'est un parc. Il convient de conserver cet espace libre de constructions pour pouvoir y organiser des manifestations, comme nous le faisons sur la Butte actuellement. Dans ce quartier, ce sera le seul espace dégagé. Tout ce qui serait pris pour la piscine serait enlevé à la population.

M. Ducrest demande si ce serait faisable de prendre par exemple 25% de ce terrain pour la piscine, et si ce n'est pas la volonté.

Mme Monbaron confirme que ce n'est pas la volonté.

M. Le Mouël précise que le chemin des Longues-Rasses est une desserte pour les éléments techniques des autres bâtiments. C'est le seul accès pour les véhicules. Il ajoute que nous ne pourrions pas construire sur cette zone de verdure ; nous avons la possibilité d'y aménager un espace de détente. Nous avons un MEP qui est en train de s'initier pour les aménagements extérieurs paysagers qui permettent de relier le quartier du Rolliet à celui des Cherpines. Cet élément est vu comme un poumon de verdure reliant les deux quartiers. Si nous commençons à nous étendre sur ce terrain, il faudra veiller à ne pas trop contraindre ces éléments de liaison prévus pour toute la population et pas que pour des nageurs. Un agrandissement de la piscine extérieure pourrait être au détriment des autres propositions et du plan majeur qui avait été défini. Technique, c'est toujours possible, sans constructions. Il faudrait dans ce cas conserver le chemin des Longues-Rasses, qui est quand même nécessaire.

Mme Rügger constate que nous sommes des opportunistes, car nous utilisons les piscines des autres. Elle trouverait judicieux d'étudier de manière approfondie la possibilité d'agrandir cet espace. Il est vrai que ce centre est dédié au sport ; elle le trouve immense. Il ne sera pas utilisé par

la majorité de la population de Plan-les-Ouates et de ses alentours. On peut se demander pourquoi c'est devenu un centre sportif. Elle a compris il y a 10 ans quand elle est arrivée, que c'étaient les lobbys sportifs qui avaient pris la place. Nous n'avions pas d'association pour défendre une piscine loisirs. Cela explique aussi le programme mis en place. Elle propose cependant d'aller de l'avant et de voir comment étendre cet espace. Par grandes chaleurs, elle est certaine que le gens ne se rendront pas sur la Grande-Prairie, ni sur les 2 chemins qui y mènent. L'amendement sera vraiment judicieux, pour qu'on nous revienne à l'automne avec une nouvelle proposition.

Mme Monbaron rectifie ; ce ne sont pas les lobbys sportifs qui ont lancé ce projet. C'est mal connaître l'origine du projet. Au moment du déclassement du périmètre des Cherpines, il y avait 3 volontés : l'Etat voulait construire du logement, Confignon voulait une zone industrielle et Plan-les-Ouates voulait un centre sportif pour prolonger les infrastructures existantes. C'est donc dès le début une volonté d'assurer une continuité avec les installations actuelles et grandir en même temps que les besoins de la population. M. Seydoux, en charge des sports, avait beaucoup travaillé sur le développement de cette zone, avec des séances avec des clubs qui évoluaient dans des championnats suisses. Les fédérations étaient présentes, le Genève-Servette, et tous les clubs de haut niveau, qui n'étaient pas du tout représentatifs de la population et des besoins locaux. Le premier bâtiment qui avait été imaginé était un bloc de béton dans lequel tous les sports étaient entassés. Dans les faits, c'était tellement impossible, tellement lourd, que le bâtiment n'arrivait même pas à se porter lui-même et que cela coûtait deux bras. Ce projet a été abandonné en 2011 et nous sommes repartis en travaillant avec les associations, pour connaître les besoins, ainsi que les écoles. On ne peut donc pas dire que c'est un lobby sportif qui a initié ce projet.

Mme Willimann constate que tout le monde est d'accord qu'il faut repenser, rediscuter, réinventer cette partie de la piscine. Elle préconise de voter l'amendement proposé.

Mme Saas constate également que nous sommes tous d'accord pour supprimer le bassin de 25 m, nous nous rendons compte que ce n'est pas une bonne idée et qu'il faut réfléchir à un agrandissement de la zone. Il convient dès lors de voter l'amendement proposé. Elle précise par rapport à la salle polyvalente que l'un de ses collègues s'est battu pendant 10 ans pour qu'elle soit plus grande que ce qui était prévu à l'origine, en fonction des besoins de ce qui se passe à Genève.

M. Favre trouve tout cela un peu hallucinant. Nous parlons de ce projet depuis 10 ans, il a été étudié dans les moindres détails, les sportifs et les associations ont été questionnés. Ce sont quand même des gens qui font partie de la communauté de Plan-les-Ouates. Dire que le public n'a pas été consulté est une fausse information. Les questions ont été bien posées, aux bonnes personnes. Personnellement, M. Favre ne serait pas non plus un bon client de cette piscine. Nous nous achoppons sur un petit pourcentage d'un centre sportif de 250 millions de F, nous en faisons une affaire politique, presque politicienne. Il n'aime pas qu'on joue à cela ici, et il reprend son esprit de Plan-les-Ouates, comme toujours. Il pense que nous trouverons une solution dans cet amendement proposé par les Verts. Il ne faut pas tout remettre en question à ce stade. Les équipes et les techniciens et tous ceux qui connaissent les choses ont monté un projet qui correspond aux besoins de la population, y compris en ce qui concerne les zones aquatiques, intérieure et extérieure. Nous ne devons plus jouer au petit soldat, chacun dans son petit rôle. Il soutient donc cette résolution pour repenser le projet en fonction des nombreuses remarques bien intentionnées.

M. Thorimbert plaint les personnes qui essayeront d'imaginer des jeux d'eau, ou une extension. Il y aura toujours un juriste pour dire que ce n'est pas possible, comme c'est le cas pour les jets d'eau de la place des Aviateurs, qui sont interdits mais tolérés.

Mme Dubois informe que son groupe, le PLR, soutiendra l'amendement, qui permettra de poursuivre les réflexions de manière constructive. Nous voyons bien que ce bassin, comme il est prévu, ne fonctionne pas. Il faut donc revoir les extérieurs et aller de l'avant avec ce projet.

M. Delfim propose un 2^{ème} amendement pour que l'on réinterroge la pertinence de la salle culturelle polyvalente dans ce complexe qui est dévolu aux pratiques sportives et de loisirs.

En l'absence d'interventions, **le Président** refait lecture de l'amendement proposé par M. von Haller, en remplacement du point 3 : « Les espaces extérieurs de la piscine devront être réinterrogés pour les développer afin qu'ils soient plus généreux et accueillants, et en incluant des espaces verts, des jeux d'eau pour les petits et un bassin de loisirs ». Il soumet cet amendement au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 16 oui et 1 non.

Le Président relit l'amendement proposé par M. Delfim, qui viendrait en point 4 : « La pertinence de la salle polyvalente de spectacle sera réinterrogée afin de faire de la place aux pièces d'eau à l'extérieur ». Il soumet cet amendement au vote du Conseil municipal qui le refuse par 16 non et 1 oui.

Le Président soumet maintenant la résolution, amendée, au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la résolution R 02-2025, amendée,
par 17 oui, soit à l'unanimité.**

Communication du Conseil administratif (hors ordre du jour)

Mme Monbaron informe que le Conseil administratif a eu une discussion ce matin à la suite de l'assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises (ACG) qui s'est déroulées hier soir. Les Communes genevoises se mobilisent pour faire des dons à Blatten (commune sinistrée à la suite d'un éboulement gigantesque) et l'ACG a fait une proposition pour qu'elles se mettent ensemble pour faire un geste commun à l'attention de Blatten. Contact a été pris avec cette Commune et le Canton du Valais pour évaluer comme cela pourrait se faire. Il faut savoir que les Communes ailleurs qu'à Genève ont beaucoup plus de latitude et de prérogatives, donc elles sont aptes à gérer elles-mêmes ce genre de choses. L'ACG a décidé de passer en direct avec la Commune de Blatten, ses autorités, le Conseil communal, pour mettre cette somme à disposition de la population. Elle servira notamment à la reconstruction des infrastructures, mais également pour toutes les personnes qui se retrouveraient avec des dommages non couverts par les assurances.

Elle rappelle que le Conseil municipal a voté une délibération dans laquelle le point 2 précise que le versement serait fait par le biais de la Croix-Rouge Suisse. C'est le service qui a fait cette proposition, le Conseil administratif n'intervient jamais pour ce genre de chose. Or, renseignements pris, il s'avère que le Croix-Rouge prélève un pourcentage sur les dons pour son propre fonctionnement. Donc, elle demande, étant donné que le délai référendaire n'est pas échu et que la somme n'est pas encore versée, si le Conseil municipal est d'accord de verser cette somme directement à la Commune de Blatten, pour qu'elle puisse bénéficier de la totalité du montant. Dans ce cas, une nouvelle délibération serait présentée en septembre, qui annulerait la précédente. Elle demande un accord de principe, ce qui est le cas.

Le Président clôt la séance à 21h59.

La Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER

Le Président

M. Luis BRUNSCHWEILER

Liste des annexes

Annexe 1

R 02-2025 P : Diverses modifications du programme du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates



Conseil municipal

Législature 2025-2030
Délibération **R 02-2025**
Séance du 26 juin 2025

RESOLUTION

relative à diverses modifications du programme du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu la délibération D 59-2022, votée par le Conseil municipal le 15 mars 2022 pour la mise en œuvre d'un mandat d'études parallèles (MEP) en vue de la réalisation des équipements sportifs et culturels de la pièce D aux Cherpines,

vu le programme dudit MEP validé par les conseillers municipaux en commission réunie le 7 mars 2022 et précisant l'ajout d'un bassin extérieur de 25m à leur demande,

vu les résultats dudit MEP, par suite du premier degré des 6 et 7 décembre 2022 et des séances du collège d'expert du second degré des 11 et 12 juin 2024, recommandant à l'unanimité au maître de l'ouvrage le projet « forme libre » des bureaux Marc Mimram Architecture Associés & collinfontaine architectes, pour la suite des études,

vu la délibération D 156-2024 votée par le Conseil municipal le 17 décembre 2024 relative au crédit d'engagement de 14 100 000 F pour l'étude relative à la réalisation du centre sportif et culturel des Cherpines à Plan-les-Ouates,

vu la présentation effectuée en commission Sports le 28 mai 2025,

vu la nécessité de disposer d'un cahier des charges complet et arrêté ainsi que des contrats signés avec les mandataires principaux pour permettre le démarrage des études,

vu la nécessité de respecter le calendrier du projet qui vise l'ouverture de la première étape du centre en 2030,

vu la note explicative détaillée du 10 juin 2025 intitulée « Pièce D Cherpines – Réalisation du centre sportif et culturel »,

vu la décision du Conseil municipal du 17 juin 2025 demandant la tenue d'un Conseil municipal extraordinaire qui aura pour seul sujet le Centre sportif et culturel des Cherpines,

vu la note explicative du 19 juin 2025 intitulée « Surfaces des divers espaces des piscines extérieures de Carouge et Lancy »,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 17 oui, à l'unanimité

1. D'accepter la suppression d'un espace dédié au inline hockey au bénéfice de surfaces complémentaires pour l'unihockey et de terrains complémentaires de padel tennis tout en maintenant la possibilité d'une réversibilité à terme pour des activités en cohérence avec les besoins de la population.
2. De mutualiser les deux espaces de fitness initialement prévus (associatif et commercial) ainsi que la glace synthétique dédiée à l'entraînement spécifique du hockey au bénéfice d'un seul espace maximisé de fitness permettant ainsi l'accueil de structures diverses en adéquation avec les besoins des différentes pratiques sportives.
3. Ré-interroger les espaces extérieurs de la piscine pour les développer afin qu'ils soient plus généreux et accueillants en y incluant des espaces verts, des jeux d'eaux pour les petits et un bassin de loisirs.

SG/VLM/kch #39899 - 18.06.2025